

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Avril 2026

73x26

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS APPELÉS A SIÉGER À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT EPC FRANCE

Dans le cadre du décret n° 2012-189 du 7 février 2012, relatif aux commissions de suivi de site, le Préfet des Bouches-du-Rhône a décidé d'intégrer la commune au collège « collectivité territoriale » de la commission de suivi de site relative à l'établissement EPC FRANCE situé à Cabriès.

Deux membres, un titulaire et un suppléant, doivent être désignés pour siéger à cette commission.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation des membres suivants :

Membre titulaire : Romain AMARO – Maire

Membre suppléant : Joëlle FIORILE REYNAUD – Première Adjointe au Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE la désignation des représentants ci-dessous appelés à siéger à la Commission de Suivi de Site de l'établissement EPC FRANCE à Cabriès :

Membre titulaire : Romain AMARO

Membre suppléant : Joëlle FIORILE REYNAUD

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 4 – M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc –
KERBART Magali

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF

LE MAIRE
ROMAIN AMARO